

L'EAU ET LES NITRATES

Comment réduire les nitrates dans l'eau du robinet ?

Que sont les nitrates ?

Les nitrates sont des composants naturels du cycle de l'azote, élément indispensable à la vie et, notamment, au développement des plantes. La formule chimique des ions nitrates est NO_3^- , un atome d'azote et trois atomes d'oxygène.

Ils sont présents dans le sol à l'état naturel : résidus de la vie des végétaux, des animaux et des hommes, ils sont issus de leur décomposition ou de leurs déjections. Les végétaux assimilent les nitrates présents dans le sol, pour leur croissance. Mais, lorsque cette capacité d'absorption est dépassée, que le cycle biologique naturel est ainsi rompu, les nitrates en excédent rejoignent les ressources d'eau superficielles (rivière, fleuves, lacs...) par ruissellement ou s'infiltrent dans le sol et menacent les ressources souterraines.

Les eaux sont alors polluées par cet excédent de nitrates, qui constituent l'une des causes majeures de la dégradation des eaux naturelles à long terme.

En France, les nitrates dans les eaux continentales proviennent à 66 % de l'agriculture, suite à l'épandage de doses massives d'engrais azotés et de lisier. Le reste est issu des rejets des collectivités locales (22%) et de l'industrie (12%). Les régions les plus touchées en France étant la Bretagne, la Champagne-Ardenne, le Centre, le Poitou-Charentes et l'Île-de-France.

La limite de qualité des nitrates dans l'eau du robinet

La réglementation française (décret 2001-1220 du 20 décembre 2001) limite à 50 milligrammes par litre la teneur maximale en nitrates de l'eau destinée à la consommation humaine.

La norme de 50 mg/L a été fixée en fonction des risques courus par la population la plus vulnérable, les nourrissons et les femmes enceintes. Elle respecte ainsi le principe de "précaution maximum".

D'un point de vue normatif, une eau dont la teneur en nitrates dépasse 50 mg par litre n'est pas potable.

D'un point de vue sanitaire, la consommation d'une eau présentant une concentration de nitrates supérieure à la norme mais inférieure à 100 mg par litre est considérée comme temporairement acceptable, sauf pour les nourrissons et les femmes enceintes ou allaitantes.

Au-delà de 100 mg par litre, l'eau ne doit pas être bue ni utilisée dans la préparation des aliments.

Quels effets l'exposition aux nitrates peut-elle avoir sur la santé ?

Transformés en nitrites par l'organisme, les nitrates peuvent provoquer la transformation de l'hémoglobine en "méthémoglobine", et provoquer ainsi un mauvais transfert de l'oxygène vers les cellules. Cette pathologie concerne essentiellement les nourrissons de moins de six mois et les femmes enceintes. Aucun effet cancérigène n'a été constaté sur l'homme.

Info : Faire bouillir l'eau ne réduit pas sa teneur en nitrates. Au contraire, cela concentre les nitrates et accroît donc le problème.

Comment réduire simplement la teneur en nitrates de votre eau ?

Notre purificateur d'eau, muni d'une cartouche à base de résines échangeuses d'ions, va permettre de réduire très fortement la concentration en nitrates de votre eau.

Cette cartouche permettra de filtrer 1200 litres d'eau. Grâce à sa vanne incorporée le purificateur vous indiquera quand remplacer la cartouche.

Il est déconseillé d'utiliser la cartouche anti-nitrate dans un corps de filtre n'ayant pas de vanne volumétrique afin de ne pas dépasser la capacité de traitement.



Sources : Ministère de la santé - DGS

11 rue Charles Michels – 95815 ARGENTEUIL CEDEX

Tél : **0892.700.279** 0,34 €/min HT – Fax : 01.30.25.99.65



Email : info@apicas.com
<http://www.apicas.com>